



Articles

# 5 questions sur la date de péremption des aliments



Questions sur la date de péremption

## Sommaire :

1. [Que signifient les dates de péremption ?](#)
2. [Qui détermine la date de péremption ?](#)
3. [Peut-on consommer un produit qui a dépassé sa date de péremption ?](#)
4. [Pourquoi ne voit-on pas de date limite sur certains produits ?](#)
5. [Peut-on congeler un produit bientôt périmé ?](#)

---

## 1. Que signifient les dates de péremption ?

On peut trouver sur les étiquettes alimentaires deux types de dates :

- **La date limite de consommation (DLC) :**
  - Elle concerne les produits très **périssables** (susceptibles de présenter « après une courte période » un danger immédiat pour la santé humaine), qu'on conserve en général au frigo. Par exemple des yaourts, du jambon cuit tranché, du lait frais...
  - Elle est précédée de « **à consommer jusqu'au** ». <sup>[1]</sup>
- **La date de durabilité minimale (DDM)**
  - Elle concerne les **autres produits**. Par exemple le lait UHT, la bière, le miel, les œufs...
  - Elle est précédée de « **à consommer de préférence avant** le ...» lorsque la date

comporte l'indication du jour ou « à consommer de préférence avant fin ... » sinon.

## 2. Qui détermine la date de péremption ?

Il n'y a pas de définition officielle de ce qu'on entend par « produit périssable » ni de liste de durée de consommation selon le produit.

**C'est donc le fabricant qui choisit** le type de date et la durée de conservation.

## 3. Peut-on consommer un produit qui a dépassé sa date de péremption ?

Les produits avec une DDM (non périssables donc) peuvent être consommés après la date. Même l'AFSCA le confirme dans une circulaire.<sup>[2]</sup>

Simplement, certaines caractéristiques comme la texture, le goût ou la couleur peuvent changer.

## 4. Pourquoi ne voit-on pas de date limite sur certains produits ?

Certains aliments sont exemptés de l'obligation d'afficher une date de péremption<sup>[3]</sup> :

- Les fruits et légumes frais (sauf les graines germées) et non transformés (qui n'ont pas été épluchés, coupés ou autre traitement similaire) ;
- Les vins, mousseux...
- Les boissons contenant plus de 10 % d'alcool ;
- Les produits de boulangerie et pâtisserie destinés à être consommés dans les 24 heures ;
- Les vinaigres, le sel de cuisine, le sucre ;
- Les confiseries ne contenant presque que du sucre ;
- Les chewing-gums.

## 5. Peut-on congeler un produit bientôt périmé ?

Pour éviter de gaspiller de la nourriture, on peut congeler certains aliments qui s'approchent de la date de péremption, si on sait qu'on ne les mangera pas à temps.

> **Voir aussi : [12 conseils pour éviter le gaspillage alimentaire.](#)**

Il faut toutefois respecter certaines précautions.

> **Lire : « [Peut-on congeler un produit presque périmé ?](#) »**

## Lire aussi

- [Étiquette alimentaire : 6 infos à y lire pour mieux consommer](#)

---

[1] La date peut être remplacée par une indication de là où la trouver (« voir bouchon... »).

[\[2\] Voir AFSCA](#)

[\[3\] Voir SPF Santé](#)

Des réponses personnalisées à vos questions : 081 730 730 | [info@ecoconso.be](mailto:info@ecoconso.be) | [www.ecoconso.be](http://www.ecoconso.be)

**Source URL:** <https://ecoconso.be/content/5-questions-sur-la-date-de-peremption-des-aliments>